

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS277

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 13, supprimer le mot :

« mêmes ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« que celles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.